

FICHE DE VŒUX D'AFFECTATION FIN DE 2<sup>NDE</sup> GT

**ÉTABLISSEMENT**

.....  
 .....  
 .....  
 Téléphone: ..... Mél: .....

**IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE**

Numéro d'identifiant : ..... Sexe: .....

Nom Prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Professeur principal : ..... Classe fréquentée : .....

Représentant(s) légal(aux) : .....

**VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION**

*À renseigner après avoir eu connaissance de la décision d'orientation. Reportez-vous à la « note aux familles ».*

**Tableau A** : à compléter pour émettre des vœux de 1ère Générale, Technologique ou professionnelle dans différents lycées de notre académie ou pour d'autres académies

- **10 vœux maximum dans l'académie, 1<sup>re</sup> générale, technologique et voie professionnelle compris.**

**Tableau B** : à compléter, par précaution, si vous faites appel de la décision du chef d'établissement. En effet les vœux formulés tardivement ne peuvent pas être pris en compte dans la première phase d'affectation et l'élève ne pourrait postuler que sur les places demeurées vacantes.

**Tableau C** : à compléter si vous optez pour le maintien en seconde dans le lycée d'origine.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

**Tableau A** : pour une classe de 1re générale ou technologique, Il est désormais possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie. Cette nouveauté doit limiter la concurrence entre vœux sous statut scolaire et en apprentissage et faciliter les inscriptions dans d'autres académies, pour les spécialités rares, notamment. **Attention, toutes les combinaisons ne sont pas toujours possibles en lycée. Les enseignements peuvent être organisés en portails, veuillez-vous référer aux informations des établissements demandés.**

❖ 10 vœux pour l'académie

	1 <sup>re</sup> Gen (hors affelnet)* 1 <sup>re</sup> Techno* 1 <sup>re</sup> pro* 2de pro* 1 <sup>re</sup> année CAP*	Enseignements de 1 <sup>ière</sup> générale Enseignement spécifique de 1 <sup>re</sup> STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

❖ 5 vœux pour autres académies

	1 <sup>re</sup> Gen (hors affelnet)* 1 <sup>re</sup> Techno* 1 <sup>re</sup> pro* 2de pro* 1 <sup>re</sup> année CAP*	Enseignements de 1 <sup>ière</sup> générale Enseignement spécifique de 1 <sup>re</sup> STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(\*) y compris pour l'enseignement agricole

(\*\*) à compléter par l'établissement

Nom : Prénom : Classe :

**Tableau B - Vœux de précaution :** À renseigner par les familles **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	1 <sup>re</sup> Techno* 1 <sup>re</sup> pro* 2de pro* 1 <sup>re</sup> année CAP* Ou maintien le cas échéant	Spécialité (*) (préciser 1 <sup>re</sup> Pro, 2de Pro, ou 1 <sup>re</sup> année CAP)	Statut	Établissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(\*) y compris pour l'enseignement agricole

(\*\*) à compléter par l'établissement

**Tableau C - Redoublement ou maintien en 2d GT**

	Enseignements optionnels (*) - à titre indicatif - (pour redoublement 2de)			Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

(\*) y compris pour l'enseignement agricole

(\*\*) à compléter par l'établissement

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

**Note d'information aux familles**  
**Affectation fin de 2de GT**  
**Juin 2020**

Au 3e trimestre, la famille doit renseigner la fiche de vœux d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année :

- ↘ Le choix d'une série de 1res n'est pas dépendant des enseignements optionnels suivis en 2de.
- ↘ **Les élèves qui souhaitent une orientation en 1re technologique (y compris dans le même établissement) doivent participer à la procédure AFFELNET- lycée**
- ↘ Pour la 1<sup>re</sup> générale se renseigner auprès du chef d'établissement ou du professeur principal.

↘ Les **SÉRIES de 1res** sont :  
→ après la seconde générale et technologique :

- **1<sup>re</sup> Générale (3 enseignements de spécialités à choisir)**
- **ST2S sciences et technologies de la santé et du social**
- **STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable**
- **STAV sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (en lycée agricole)**
- **STD2A sciences et technologies du design et des arts appliqués**
- **STHR sciences et technologie de l'hôtellerie et la restauration**
- **STL sciences et technologies de laboratoire (1 enseignement spécifique à choisir)**
- **1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »**
- **STMG sciences et technologies du management et de la gestion**

→ après la seconde spécifique, la classe de 1re puis terminale correspondante  
Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse (**S2TMD**)

**POUR LE CHOIX D'UNE RÉORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**

- ↘ Il est possible d'envisager une réorientation vers la voie professionnelle
  - vers la 1<sup>re</sup> professionnelle (correspondant à la 2e année d'un Bac professionnel en 3 ans)
  - vers la 2de professionnelle (correspondant à la 1re année d'un Bac professionnel en 3 ans)
  - vers la 1<sup>re</sup> année de CAP.
- ↘ Cependant, les élèves issus de 2de GT ne sont pas prioritaires.

**DANS LE CAS DU REDOUBLEMENT OU DU MAINTIEN EN SECONDE:**

- ↘ Le recours à la procédure AFFELNET- lycée est nécessaire.

En cas de maintien en classe de 2de, les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur doivent formuler une demande de dérogation. Se renseigner auprès du chef d'établissement de l'établissement d'origine ou du professeur principal.

**L'affectation, par délégation du recteur est de la compétence de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), assisté d'une commission départementale d'affectation.**

**ATTENTION :** Pour tout vœu d'affectation en 2de pro, 1re année de CAP, pour le maintien ou le redoublement en classe de 2de GT dans un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé. La plupart des lycées et lycées professionnels de l'académie participent à la procédure commune, les vœux correspondants doivent ensuite être formulés dans les tableaux de vœux. La famille doit alors préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

**A NOTER :** L'obtention d'une place en internat de la réussite répond à d'autres modalités.

L'obtention d'une place en internat n'est pas automatique. Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement.

**L'INSCRIPTION**

**Lorsque vous recevrez la notification d'affectation, il sera impératif de procéder à l'inscription de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.**

**POUR VOUS AIDER**

**Vos interlocuteurs :**

Le professeur principal, la/le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative.  
Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

**Vous trouverez des informations complémentaires :**

↘ Sur le site de l'ONISEP : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.onisep.fr/aix](http://www.onisep.fr/aix)

↘ Sur les publications de l'ONISEP que vous pouvez consulter au centre d'information et d'orientation (CIO) ou au centre de documentation et d'information du lycée (CDI).